

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3899

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Jons - Reconstruction de la station d'alerte - Autorisation de signer le permis de construire et la convention d'occupation avec EDF**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la protection du champ captant de Crépieux-Charmy, a été installée en 1989 une station d'alerte dite station d'alerte de Jons, sur la commune de Jons, à la défluence entre le canal de Jonage et le canal de Miribel, sur des terrains appartenant à EDF.

La station d'alerte de Jons est le premier maillon du système de protection du champ captant de Crépieux-Charmy qui alimente en eau potable la communauté urbaine de Lyon, soit 1 200 000 habitants.

Cette station analyse en continu un certain nombre de paramètres après prélèvement dans le canal de Jonage. Elle fonctionne de façon automatique avec transfert des alertes pollution à la station de Croix-Luizet par une ligne spécialisée.

Cette station, constituée d'un algéco, est devenue trop exigüe et ne permet plus une exploitation correcte. L'introduction de nouveaux analyseurs est impossible, la sécurité du personnel qui manipule des produits dangereux n'est pas assurée.

Il a été décidé la construction d'un bâtiment d'environ 45 mètres carrés en remplacement de la station existante, le montant de l'opération est estimé à 210 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la reconstruction de la station d'alerte de Jons.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer la demande de permis de construire à venir,
- b) - signer la convention d'occupation à passer avec EDF.

3° - La dépense sera prélevée dans le cadre de l'autorisation de programme globale 1001 - sécurité de la ressource en eau potable à hauteur de 180 000 € HT, soit 215 280 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,